Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Lézignat sur la commune principale de l'AIOT 4 lésignat 87300 ST OUEN SUR GARTEMPE.

La référence de votre dossier est A-3-NVTY1EYK6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/11/2023 à 17h28 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur: La DDETSPP ou la DAAF

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 44499141800021

Raison sociale GAEC CAILLAUD-RIGAUDEAU

Forme juridique Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE

87300 ST OUEN SUR GARTEMPE

Signataire

Qualité : Cheffe d'exploitation

Référent

Fonction: Chef d'exploitation

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Lézignat

Description des activités :

Exploitation agricole de 273 ha de SAU en production bovine et ovine, 700 brebis et 130 vaches.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

4 lésignat

87300 ST OUEN SUR GARTEMPE

X:551310

Y: 6564560

Projection: Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

87210 LA CROIX SUR GARTEMPE

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vache 130 u	es D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

origine agricole fumier compacte de bovin et d'ovin

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
087017537	GAEC CAILLAUD RIGAUDEAU	12 13 14
087017537	GAEC CAILLAUD RIGAUDEAU	15 16 17
087017537	GAEC CAILLAUD RIGAUDEAU	18 19 20
087017537	GAEC CAILLAUD RIGAUDEAU	21 100 101
087017537	GAEC CAILLAUD RIGAUDEAU	102 103
087017537	GAEC CAILLAUD RIGAUDEAU	104 105
087017537	GAEC CAILLAUD RIGAUDEAU	106à132

Surface totale du plan d'épandage (en ha) 274

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 19721

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 19721

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 19721

B2: Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 3

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Cadavres, collectés par la société breton de St Leger Magnazeix Baches et plastiques repris par collecte des fournisseurs Emballage produits phytosanitaires repris lors de collectes fournisseurs huiles usagées repris par fournisseurs Produits vétérinaires repris par le vétérinaires

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Lesignat étang de plus de 1500 m3, chez beamort etang de plus de 1500 m3, les plats etang de plus de 1500 m3.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

1 extincteur à poudre et CO2 par sites.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? OUI

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)